e-Cre@

TÉLÉCENTRE

COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# Avenant au règlement intérieur du télécentre e-Cre@

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION


**DISPOSITIONS GENERALES** 3

**MESURES LIÉES À LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS COVID-19** 4

MESURES GÉNÉRALES LIÉES AUX GESTES BARRIÈRES 4

Distanciation physique 4

Hygiène 4

MESURES LIÉES À LA DÉSINFECTION DES ESPACES ET MATÉRIELS DE TRAVAIL 5

MESURES ORGANISATIONNELLES LIÉES AUX ESPACES COMMUNS 6

Hall d'accueil 6

Cuisine et restauration 6

Sanitaires 6

Information et communication interne 6

**ANNEXES** **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXE 1 - CE QU'IL FAUT SAVOIR 8

ANNEXE 2 - PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES 9

ANNEXE 3 - PORTER UN MASQUE POUR MIEUX NOUS PROTÉGER 10

ANNEXE 4 - COMMENT SE LAVER LES MAINS ? 11

ANNEXE 5 - QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ? 11

ANNEXE 6 - QUE FAIRE SI LA MALADIE S'AGGRAVE ? 13

ANNEXE 7 - PORTER UN MASQUE POUR MIEUX NOUS PROTÉGER 13

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

**AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
**&**
**CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Depuis le 17 mars dernier, nous faisons face à une situation inédite de confinement et de suspension d'activités. Pour permettre la reprise de l'activité, La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie propose ici une synthèse de recommandations de mesures à prendre pour faire face au COVID 19.
Cette liste est non-exhaustive et se veut être un ensemble de mesures pour accompagner les utilisateurs du télécentre e-Cre@.

# DISPOSITIONS GENERALES

1. Cet avenant au règlement intérieur a été établi à destination des utilisateurs du télécentre et des personnes qui leur sont contractuellement liées.

   Le règlement a pour objet de :

- Définir les nouveaux espaces dont se composent les lieux et particulièrement les espaces privatifs mis à disposition des utilisateurs et les parties « communes » à l'usage indivis des usagers du bâtiment ;
- Fixer les règles de fonctionnement ;
- Énoncer les services proposés ;
- Préciser les conditions dans lesquelles le présent avenant au règlement pourra être modifié.

2. Les utilisateurs devront après en avoir pris connaissance respecter et exécuter ledit avenant au règlement. Ce document servira de règlement d'utilisation et de jouissance du télécentre aux utilisateurs des lieux pour l'exercice de leurs droits et obligations.

3. L' e-Cre@ sera dorénavant équipé :

- De parois plexiglass sur la borne d'accueil pour éviter tout contact rapproché ;
- De parois plexiglass sur les bureaux open space pour éviter tout contact rapproché ;
- De marquage au sol à l'entrée pour le respect des distances de sécurité ;
- De 3 bureaux individuels privatifs ;
- D'une salle de réunion de 4 places pour le respect des distances de sécurité ;
- De 2 tables hautes dans la cuisine équipée de 2 chaises hautes ;

- De 3 fauteuils et un canapé ne pouvant recevoir qu'une personne en salle de détente ;

**MESURES LIÉES À LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS COVID-19**

La gestionnaire veille au bon respect des mesures liées à la pandémie du coronavirus Covid-19, pour tout renseignement vous pouvez le contacter au numéro suivant :

Tél. 01 84 32 03 03 - ecrea@coulommierspaysdebrie.fr

Pour éviter toute propagation du virus au sein du télécentre, l'utilisateur devra adopter un certain nombre de mesures :

# MESURES GÉNÉRALES LIÉES AUX GESTES BARRIÈRES

Pour prémunir toute propagation du virus, l'utilisateur doit adopter des gestes dits "barrières" dans son quotidien :

## Distanciation physique

- Interactions non nécessaires prohibées ;
- Maintenir à tout moment une distance d'au moins 1 mètre avec les autres utilisateurs du lieu, idéalement 1,5 mètre (soit 4 m² sans contact pour chaque personne) ;
- Respecter le marquage au sol ;
- S'annoncer à chaque déplacement - en particulier dans les couloirs étroits - pour éviter de se retrouver à moins d'1,5 mètre de quelqu'un d'autre ;
- Éviter tout déplacement inutile ;
- Bannir tout contact physique (pas de poignées de mains, embrassades ou accolades…).

## Hygiène

- Se laver les mains toutes les deux heures ;
- Lavage approfondi (30 secondes minimum) avec du savon liquide ;
- Séchage avec un essuie-mains en papier à usage unique ;

- Éviter de se toucher le visage ;
- Se laver les mains avant et après si nécessaire pour éviter tout risque de contamination ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt dans une poubelle fermée ;
- Apporter ses propres affaires :
    - Flacon de gel hydroalcoolique ;
    - Lingettes désinfectantes ;
    - Masque ;
    - Paquets de mouchoirs ;
    - Vaisselle ;
    - Repas (froids de préférence) ;
    - Bouteille d'eau…
- Laver sa vaisselle avec du vinaigre ou du savon ;
- Éviter de porter des gants quand ce n'est pas nécessaire. Ils peuvent donner un faux sentiment de protection et devenir vecteurs de transmission ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, fièvre, etc.) et contacter son médecin traitant. En cas de symptômes graves, appeler le 15 (SAMU), le 114 (si sourds ou malentendants) ;
- Les portes, autant que possible, doivent être laissées ouvertes afin de limiter les contacts avec les poignées.

# MESURES LIÉES À LA DÉSINFECTION DES ESPACES ET MATÉRIELS DE TRAVAIL

Le contexte sanitaire demande d'introduire de nouveaux gestes de prévention dans l'exercice de l'activité de l'utilisateur :

- Désinfection du poste de travail à intervalles réguliers tous les jours ;
- Limiter le prêt de matériel (outils, stylos, …) à la stricte nécessité sous condition de nettoyage et de désinfection ;
- Aérer les espaces de travail, idéalement, toutes les 3h pendant 15 minutes minimum ;
- Désinfecter les poignées de porte et les surfaces (bureaux, claviers, téléphones).

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# MESURES ORGANISATIONNELLES LIÉES AUX ESPACES COMMUNS

Les espaces communs sont des zones sensibles dans le contexte sanitaire actuel. Leur occupation par les utilisateurs doit se faire dans le respect des mesures suivantes :

## Hall d'accueil

- Dans la mesure du possible, éviter de s'arrêter dans le hall d'accueil.

## Cuisine et restauration

- Disposer son repas dans un sac avant de le ranger dans le réfrigérateur ;
- Respecter la limite de 1 personne en arrêt dans la cuisine (préparer son café, bouillir de l'eau, nettoyer sa vaisselle, utiliser le micro-onde) ;
- Respecter la limite de 2 personnes maximum en pause repas : 2 sur les tables hautes
- Respecter la distance physique de sécurité durant les repas ;
- Nettoyer sa vaisselle ;
- Se nettoyer les mains avant et après l'utilisation de matériels mutualisés (machine à café, bouilloire, micro-onde, vaisselles, réfrigérateur).

## Sanitaires

- Se nettoyer les mains avant et chaque passage dans l'espace commun des sanitaires
- Veiller à se nettoyer les mains correctement en suivant le protocole affiché dans les sanitaires;
- Fermer les robinets à l'aide de papier ou le coude pour les robinets poussoirs ;
- Ouvrir les poignées à l'aide de papier ;
- Désinfecter les toilettes après son passage.

## Information et communication interne

Ces mesures seront rappelées sur les affiches installées dans le télécentre, aux endroits appropriés.

L'utilisateur est invité à se référer régulièrement à ces affiches afin de se rappeler des différentes mesures mises en place.

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

L’utilisateur (Nom / Prénom) : ……..

Fait à La Ferté-sous-Jouarre, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - CE QU'IL FAUT SAVOIR

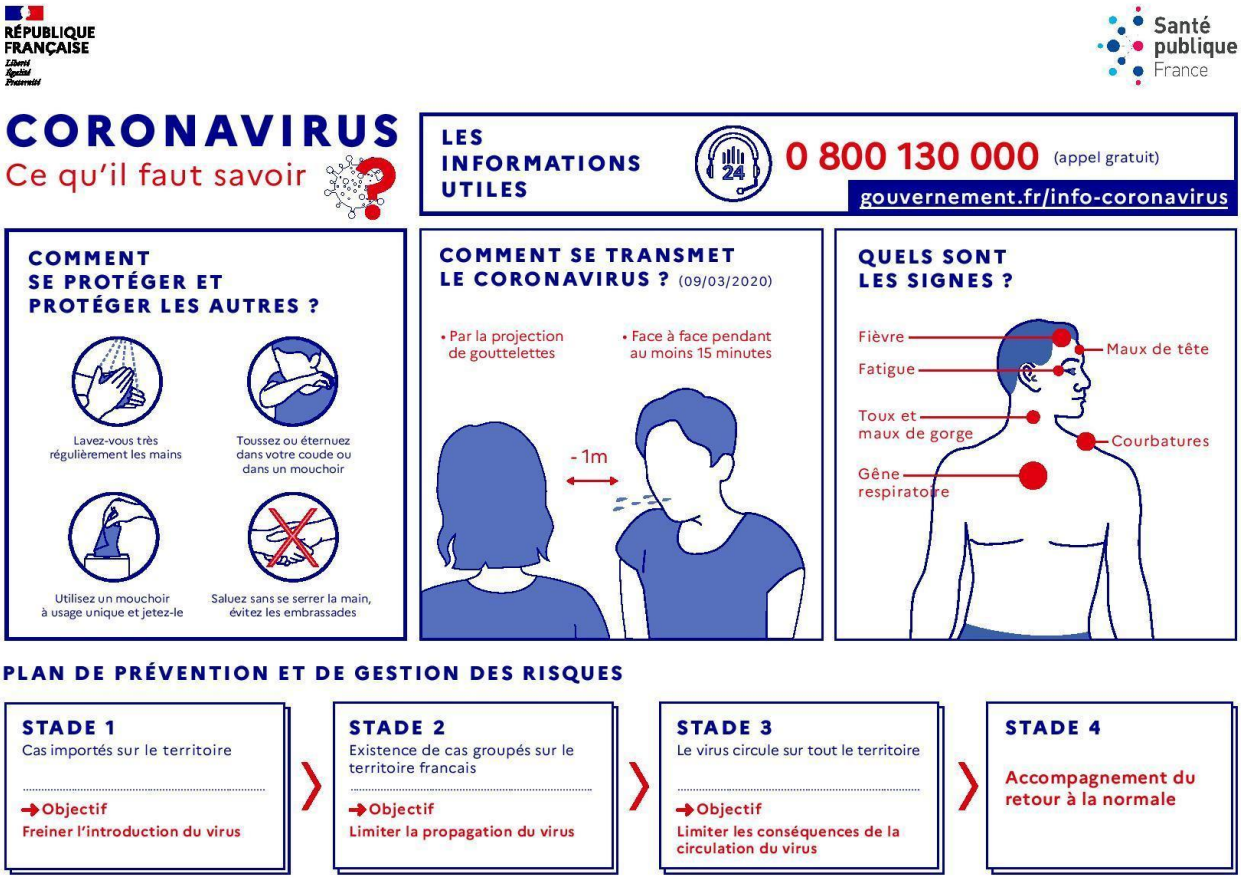

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# ANNEXE 2 - PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

Santé publique France

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# ANNEXE 3 - PORTER UN MASQUE POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Santé publique France

# ANNEXE 4 - COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

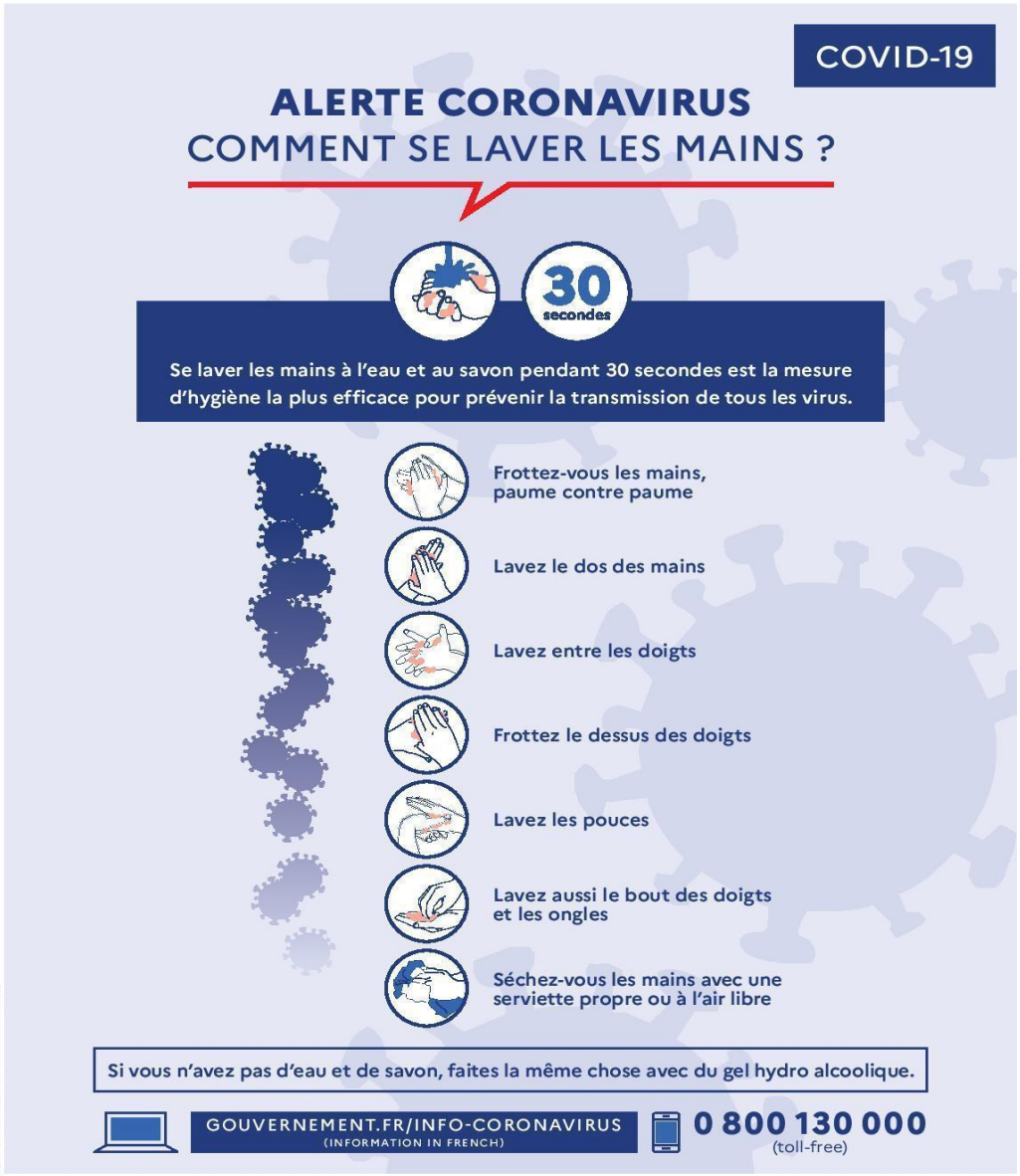

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# ANNEXE 5 - QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Santé publique France

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# ANNEXE 6 - QUE FAIRE SI LA MALADIE S'AGGRAVE ?

e-Cre@
TÉLÉCENTRE
COULOMMIERS PAYS DE BRIE AGGLOMÉRATION

# ANNEXE 7 - PORTER UN MASQUE POUR MIEUX NOUS PROTÉGER